

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 mars 2014 fixant le montant de la prime de responsabilité pour les internes de médecine générale pendant leur stage autonome en soins primaires ambulatoires supervisé**

NOR : AFSH1400794A

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 6153-10,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le montant brut de la prime de responsabilité prévue au 4<sup>o</sup> de l'article R. 6153-10 susvisé pour les internes de médecine générale pendant leur stage autonome en soins primaires ambulatoires supervisé est fixé à 125 € par mois.

**Art. 2.** – Cette prime de responsabilité est versée mensuellement et soumise à cotisation au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques dans les conditions applicables aux émoluments mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article R. 6153-10 susvisé.

**Art. 3.** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

**Art. 4.** – A titre exceptionnel, pour les mois de mars et d'avril 2014, le montant mensuel de cette indemnité est fixé comme suit :

- pour le mois de mars 2014 : 375 € brut ;
- pour le mois d'avril 2014 : 375 € brut.

**Art. 5.** – Le directeur général de l'offre de soins, la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, la directrice générale de l'administration et de la fonction publique et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 mars 2014.

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*  
MARISOL TOURAINE

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*  
GENEVIÈVE FIORASO

*La ministre de la réforme de l'Etat,  
de la décentralisation  
et de la fonction publique,*  
MARILYSE LEBRANCHU

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,*  
BERNARD CAZENEUVE